

Conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport du Tarn

Ref : 2023-1390558

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

MENJ-MESR
Rectrice de la région
académique Occitanie
Recteur de Toulouse IA-
DASEN Aveyron

Localisation

279 Rue Pierre Carrère,
12000 Rodez

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Date limite de candidature : 23/11/2023

Nature de l'emploi			Expérience souhaitée
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels			Non renseigné
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small>	Catégorie	Management	Télétravail possible
Non renseigné	Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Emplois de direction)	Oui	Non renseigné

Vos missions en quelques mots

- membre de l'équipe de direction, conseillère technique de Mme la DaseN, responsable du service SDJES (organisé en bi-site sur Albi et Castres) ;
- management du service : recrutement, animation collective, encadrement individuel des agents, développement et évaluation des compétences, évaluation des actions conduites ;

- conception, coordination et déploiement à l'échelle départementale de projets en matière de sport, de jeunesse et de vie associative déclinant les politiques ministérielles : définition des orientations et priorités départementales, développement des coopérations et partenariats interinstitutionnels, déclinaison opérationnelle des objectifs, mobilisation des ressources disponibles, suivi des résultats ;
- suivi des crédits d'intervention ;
- élaboration du programme d'inspection - contrôle : supervision de la planification, mise en œuvre de contrôles de terrain, suivi des décisions et des contentieux, conduite d'enquêtes administratives ;
- organisation de la continuité du service, en particulier sur les missions régaliennes ;
- représentation du service auprès des institutions et partenaires associatifs.

Profil recherché

Le candidat doit disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine des politiques publiques de la jeunesse de l'engagement et des sports. Il doit en outre avoir exercé des responsabilités opérationnelles.

Connaissances de l'environnement administratif, de la ruralité, des collectivités territoriales, des autres acteurs institutionnels et politique, capacités d'animation d'équipe, de conduite de projets, aptitude à la communication, à l'écoute, au dialogue, sens de la négociation, esprit d'initiative, capacité de représentation et aisance orale sont également indispensables.

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

À propos de l'offre

Informations complémentaires

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié. Concernant l'emploi de CDASEN-JES, l'autorité de recrutement est le secrétaire général du MENJ et du MSJOP ; l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est la DASEN du Tarn. Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, du 1er arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaire de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un emploi fonctionnel), doivent

parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours qui suit la présente publication, par voie hiérarchique, et uniquement par courriel, à:

· Madame la Rectrice de l'académie de Montpellier, rectrice de région académique d'Occitanie à l'adresse suivante : ce.sgra@region-academique-occitanie.fr

· Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN) du Tarn à l'adresse électronique suivante : · Madame Elisabeth Farret, cheffe de cabinet de Mme la DaseN : ia81-cabinet@ac-toulouse.fr

Une copie du dossier est à adresser par courriel au service de la politique de l'encadrement supérieur (SPES) :

mpes.mobilite@education.gouv.fr

et au bureau des administrateurs de l'Etat et des emplois fonctionnels (DE 1-2) :

de1-2candidature@education.gouv.fr

Aucune candidature ne sera traitée dans l'outil CSP.

Conditions particulières d'exercice

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État.

La durée d'occupation de l'emploi est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

Fondement juridique

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État

Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Avis de vacance au JO

Sans objet

Statut du poste

Vacant à partir du 01/01/2024

Métier de référence

Cadre dirigeant d'un service territorial

Qui sommes nous ?

Le SDJES a en charge le développement et la coordination des politiques publiques dans les domaines du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Le service comprend 12 agents :

1 chef de service

1 inspectrice de la jeunesse et des sports, chargée de mission

3 professeurs de sport (A)

4 conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (A)

2 agents administratifs MIN (B) - dont 1,5 affecté à la gestion du greffe des associations

2 agents administratifs (B)